



Le 13/10/2008

COMMUNIQUE DE PRESSE

LOI BOUTIN SUR LE LOGEMENT : LES GENS DU VOYAGE ENCORE EXCLUS

A la veille des travaux du Sénat sur le projet de loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion déposé par Madame Christine BOUTIN, la Ministre du Logement et de la Ville, l'Association Nationale des Gens du Voyage Catholiques (ANGVC) déplore qu'une fois de plus rien ne soit proposé concernant l'habitat des gens du voyage dans un projet de loi touchant au logement et à l'exclusion.

L'ANGVC regrette notamment que toujours rien ne soit entrepris pour que la caravane, habitat traditionnel des gens du voyage (et habitat subi par de nombreuses familles en situation d'exclusion), soit reconnue comme un logement. Un tel immobilisme exclut des dizaines de milliers de familles de l'accès aux prestations sociales liées au logement. Il s'agit d'une discrimination inacceptable opérée contre ces familles en raison de leur mode d'habitat.

L'ANGVC demande également un signe fort en direction des collectivités, afin de concourir à l'application de la loi du 5 juillet 2000 sur l'accueil et l'habitat des gens du voyage, et qu'un droit au stationnement des familles leur soit opposable lorsqu'elles n'ont pas rempli effectivement leurs obligations. A ce jour, un tiers seulement des réalisations prévues ont été réalisées alors que les expulsions et les opérations policières s'abattent quotidiennement sur les gens du voyage qui sont contraints à s'arrêter de façon illicite.

L'ANGVC s'inquiète par ailleurs de l'abrogation envisagée du droit de substitution des préfets qui leur permet de se substituer aux collectivités afin de faire respecter la loi et de réaliser les aires d'accueil prévues sur leur territoire. Il s'agit d'un nouveau gage donné aux collectivités, après les dispositions de la loi sur la prévention de la délinquance, pour qu'elles persistent dans leur rejet systématique du stationnement des gens du voyage.

Enfin, l'ANGVC demande enfin que les documents d'urbanisme des communes autorisent systématiquement l'installation et le stationnement isolé des caravanes et des résidences mobiles en dehors des aires d'accueil. Une telle mesure permettrait de lutter contre une discrimination singulière qui, de fait, interdit aujourd'hui, dans la grande majorité des communes de France, toute possibilité d'habiter sur un terrain privé et de vivre dignement dans un habitat mobile.

L'ANGVC s'était jointe en 2007, aux côtés de la Fondation Abbé Pierre, de la Ligue des Droits de l'Homme et de la FNASAT-Gens du Voyage, à un appel lancé aux candidats aux élections présidentielles pour l'adoption d'un Plan National pour l'habitat adapté des gens du voyage.

L'association est engagée depuis plus de 10 ans aux côtés des gens du voyage afin qu'ils bénéficient d'une égalité de traitement dans l'accès aux droits et les soutient dans leurs démarches visant à les faire reconnaître.

Contact : Alice JANUEL, Présidente de l'ANGVC (Port. 06 20 67 62 90)
Marc BEZIAT, Délégué Général de l'ANGVC

Téléphone : 01 42 43 50 21
Télécopie : 01 42 43 50 09
Portable : 06 15 73 65 40
Email : angvc@free.fr